

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

CPTÉ n° 93.012

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 16 Février à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

8 Février 1993

DATE D'AFFICHAGE

8 Février 1993

ETAIENT PRESENTS : *MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN et RAULT, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.*

ETAIENT REPRESENTES : *M. MOULINEAU par M. MARCONI
M. SABATHIER par M. CANDAU*

ABSENTS- EXCUSES : *MM. ALONSO, BARRIERE, REVOLAT et TAP*

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

*Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 28*

OBJET : *ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES*

VOTE : *UNANIMITE*

Il est proposé au Conseil Municipal, l'attribution de subventions exceptionnelles :

- Association "APACHE" 10 000,00 F
(Partenariat avec tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion et notamment avec la commission pour l'emploi)
- Association "A.J.I.R." 21 000,00 F
(A titre de reversement de la subvention de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports 1992)
- Lycée Polyvalent Régional de ROYAN 2 000,00 F
(au titre d'un échange culturel avec le "Lycée Expérimental de l'Université de SAN JOSE du COSTA RICA")

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI L'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'allouer à titre exceptionnel, les Subventions suivantes :
 - . Association "APACHE" 10 000,00 F
 - . Association "A.J.I.R." 21 000,00 F
 - . Lycée Polyvalent Régional de ROYAN 2 000,00 F
- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 940.2 - Article 657.0 du Budget (Crédit qui sera inscrit au Budget Primitif de l'exercice 1993).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 24 FEVRIER 1993
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS

